



CHIFFRES-CLÉS



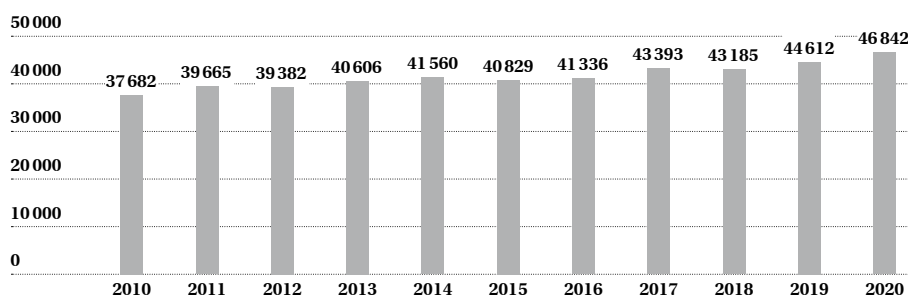
Source : ifj.ch 2021

CRÉATION D'ENTREPRISE

L'ESSENTIEL EN BREF

La Suisse fait partie des pays les plus appréciés au monde pour créer une entreprise. Rien qu'en 2020, plus de 45 000 entreprises ont été inscrites au registre du commerce suisse. Créer une entreprise en Suisse est une procédure simple et rapide. De nombreux organismes officiels et privés conseillent les entrepreneurs et les aident à choisir la forme juridique appropriée. Lorsque toutes les conditions sont remplies, une création d'entreprise peut être complétée en deux à trois semaines. Il est même possible de faire inscrire une entreprise au registre du commerce en cinq jours grâce aux procédures accélérées payantes.

Nombre de créations d'entreprise en Suisse 2010 – 2020



Source : Statista, 2021; ifj.ch

PERSONNES AUTORISÉES À CRÉER UNE ENTREPRISE

En Suisse, tous les citoyens ont la possibilité de créer une entreprise ou d'y participer. Lors de la création d'une entreprise, au moins une des parties doit posséder le droit de séjour en Suisse. Grâce à la libre circulation des personnes, les citoyens de l'UE ont le droit de séjourner et de travailler librement en Suisse. Les ressortissants d'autres pays doivent posséder une autorisation de travail et de séjour pour exercer une activité durable.

sem.admin.ch > [Entrée & séjour](#) > [Travail/Permis de travail](#)
[Réglementation sur le travail et les autorisations de travail](#)

CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

Selon les objectifs et les besoins de l'entreprise, différentes formes juridiques peuvent convenir. Les investisseurs étrangers privilégient surtout les formes juridiques suivantes :

- Société à responsabilité limitée (SàRL)
- Société anonyme (SA)
- Succursale

Vous trouverez de plus amples informations sur les formes juridiques ainsi qu'un tableau récapitulatif des principaux renseignements dans le Guide de l'investisseur, chapitre 5, Création et gestion d'une entreprise.

s-ge.com/handbookforinvestors
[Guide de l'investisseur](#)

kmu.admin.ch > [Savoir pratique](#) > [Création PME](#) > [Création d'entreprise](#) > [Choisir une forme juridique](#)
[Choisir la forme juridique appropriée](#)

CHOIX DU SIÈGE SOCIAL

Pour pouvoir fonder une entreprise, il est impératif d'avoir une domiciliation. Si le site du siège n'est pas encore définitif, il est possible d'enregistrer l'entreprise au nom d'un avocat ou d'un notaire.

Les impôts varient selon le siège de l'entreprise et, selon le canton, sont compris entre 11,9 et 21,6 %.

s-ge.com/cantons
[Offices cantonaux de promotion économique pour l'aide au choix du siège](#)

s-ge.com/realstate
[Locations et biens à acheter](#)

s-ge.com/corporate-taxation
[Fiche sur la fiscalité des entreprises](#)

En Suisse, il existe un grand nombre de parcs technologiques et pépinières d'entreprises, qui offrent aux start-ups des locaux (à prix réduit), une infrastructure commune et des conseils spécialisés. Ces éléments peuvent jouer un rôle dans le choix du siège social. Une vue d'ensemble est fournie dans le Guide de l'Investisseur au chapitre 14 Promotion des investissements.

swissparks.ch
[Union des parcs technologiques et des pépinières d'entreprises suisses](#)

s-ge.com/handbookforinvestors
[Guide de l'investisseur](#)

AVANT LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE

Business plan: Il sert de base à la création de l'entreprise. Il doit montrer avec quels moyens l'idée entrepreneuriale sera mise en œuvre et présenter la stratégie, la situation du marché, les mesures prévues et les besoins de financement.

kmu.admin.ch > [Savoir pratique](#) > [Création PME](#) > [Premiers pas](#)
> [Un démarrage bien planifié](#) > [Business plan](#)
[Modèles de business plan](#)

Analyse et étude de marché: L'un des éléments essentiels du business plan réside également dans l'analyse des marchés potentiels. Il existe différents prestataires spécialisés en analyse et en étude de marché qui étudieront la réception d'un produit.

vsms-asms.ch
[Association suisse des recherches de marché et sociales](#)

Choix de la forme et rédaction des statuts : Dans une SA comme dans une SàRL, les statuts doivent mentionner des informations sur la forme juridique, l'objet, le siège social, le capital social et les contributions des associés.

bj.admin.ch > [Économie](#) > [Registre du commerce, Zefix® et Regix](#)
> [Statuts-type SàRL](#)
[Statuts-type pour une SàRL](#)

Autorisation: Il faut vérifier s'il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour une activité donnée ; dans ce cas, différentes dispositions doivent être respectées au niveau communal, cantonal ou fédéral.

bewilligungen.admin.ch
[Portail des autorisations et des professions réglementées en Suisse](#)

DÉNOMINATION

Sur Regix, il est possible de vérifier si le nom envisagé pour une entreprise est déjà utilisé. Il est en outre conseillé d'effectuer une recherche auprès de l'Office fédéral du registre du commerce avant toute création d'entreprise ou changement de nom. Les SàRL et les SA doivent être enregistrées sous leur nom dans la mesure où une telle forme juridique est adoptée. Les entreprises individuelles doivent contenir le nom de leur fondateur.

regix.ch
[Outil de recherche des noms déjà attribués](#)

zefix.ch
[Index central des raisons de commerce](#)

Domaine: Il est recommandé de vérifier assez tôt la disponibilité des noms de domaine et de les enregistrer. La fondation SWITCH attribue et gère les noms de domaine «.ch» au nom de l'Office fédéral de la communication.

nic.ch
[SWITCH Internet Domains](#)

Protection des marques: L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI permet de breveter des inventions et d'enregistrer et de protéger des marques et des designs. Si la marque doit être protégée à l'international, il faut alors s'adresser à l'OMPI (Organisation mondiale de la protection intellectuelle).

ige.ch
Institut fédéral de la protection intellectuelle (IPI)

wipo.int
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

OUVERTURE D'UN COMPTE EN BANQUE

Le capital social d'une entreprise doit être versé sur un compte dans une banque suisse choisie. Celle-ci délivre ensuite une preuve de capital, document nécessaire à la création d'une entreprise. Coût : de 150 à 400 francs suisses.

swissbanking.org > Thèmes > Informations pour les particuliers > Informations pour les entreprises
FAQ sur l'ouverture de compte

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Pour l'inscription au registre du commerce, il est nécessaire de fournir un document écrit prévu à cet effet avec signature certifiée. Les conditions nécessaires à l'inscription sont régies par le Code des obligations et plus précisément dans l'ordonnance sur le registre du commerce. Ces informations sont accessibles à tous.

shab.ch
Feuille officielle suisse du commerce

Les certifications (ou signatures certifiées) sont nécessaires pour une inscription au registre du commerce. Elles servent à prouver indiscutablement l'identité des signataires. Elles peuvent être effectuées par un notaire, les offices du registre du commerce et, parfois, par les administrations municipales et communales.

schweizernotare.ch
Fédération suisse des notaires

sav-fsa.ch
Fédération suisse des avocats

Les méthodes d'audit sont obligatoires pour certaines formes juridiques comme les SàRL et les SA.

expertsuisse.ch
Experts fiscaux et analyse d'entreprise

treuhandsuisse.ch
Union suisse des fiduciaires

AUTRES ÉTAPES ET OBLIGATIONS

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): L'assujettissement ou non et la part de taxe sur la valeur ajoutée d'une entreprise dépend de divers facteurs. De manière générale, une entreprise est soumise à la TVA à partir d'un chiffre d'affaires annuel en Suisse de 100 000 francs suisses.

estv.admin.ch > Taxe sur la valeur ajoutée Redevance radio-TV -> Services TVA > Formulaire-Prestations online > Inscription à la TVA
Formulaire de l'administration fiscale pour l'inscription à la TVA

s-ge.com/vat
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Obligation de comptabilité: L'inscription sous forme d'une SàRL ou d'une SA oblige l'entreprise à tenir une comptabilité. Les coûts afférents peuvent être indiqués lors du rendez-vous de création d'entreprise. Si une SA ou une SàRL dépasse deux années de suite certains seuils en termes de bilans, de chiffre d'affaires ou d'emploi à plein temps, la loi oblige à effectuer un contrôle ordinaire. Dans tous les autres cas, un audit limité est utilisé, sauf si la société emploie moins de dix personnes à plein temps et si tous les actionnaires s'accordent à refuser l'audit.

Assurances obligatoires AVS/AI/APG: L'assurance vieillesse et survivants (AVS) assure les besoins essentiels des personnes âgées et des survivants. L'assurance invalidité (AI) est prévue pour les conséquences financières de l'invalidité. L'allocation pour perte de gain (APG) compense partiellement les pertes de gains résultant du service civil, militaire ou de protection civile. Ces assurances sont financées par les cotisations salariales et patronales ainsi que par l'État.

ahv-iv.ch
AVS/AI

bsv.admin.ch
Office fédéral des assurances sociales

kmu.admin.ch > Savoir pratique > Personnel > Gestion du personnel > Obligations de l'employeur > Assurances sociales
Informations sur la PP et l'AA

Caisses de compensation: Elles encaissent les cotisations AVS/AI des employeurs et des assurés et paient les allocations.

ausgleichskasse.ch
Vue d'ensemble des caisses de compensation cantonales en Suisse

Prévoyance professionnelle (PP): Avec l'AVS/AI, la prévoyance professionnelle vise à maintenir le niveau de vie habituel après la retraite. La prévoyance professionnelle est administrée par les caisses de pensions et financée par les cotisations des employeurs et des employés. L'employeur doit prendre en charge au moins 50 % de celles-ci.

Assurance-accidents (AA): L'assurance-accidents est obligatoire en Suisse ; elle est couverte par les prestations de la SUVA. Les assurances-maladie complémentaires (p. ex. indemnisation journalière) et les assurances d'entreprises sont dans la plupart des secteurs laissées au libre choix des entrepreneurs.

suva.ch
Assurance-accidents

Assurances d'entreprises: De manière générale, une entreprise décide elle-même des risques qu'elle souhaite couvrir. Selon le secteur dans lequel elle est active, cela vaut la peine d'évaluer quels risques sont le plus à même d'être assurés.

Assurance responsabilité civile d'entreprise: Une assurance responsabilité civile d'entreprise couvre les dégâts causés à un tiers par le responsable de l'entreprise, ses représentants ou ses employés. Une telle assurance n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée.

pme.admin.ch > Savoir pratique > Création PME > Création d'entreprise > Assurances
Assurances

FRAIS DE FONDATION

Les frais de fondation d'une société anonyme - les taxes, droits et frais de conseil étant un peu plus avantageux pour une SÀRL - se composent de plusieurs droits.

Frais de fondation

approximatifs en CHF

Société anonyme (SA)

Capital social	>100 000
Consultations	1 000 – 4000
Création	800 – 2500
Émoluments pour le registre du commerce	600
Droit d'émission	1 % dès que le capital est supérieur à 1 000 000

Société à responsabilité limitée (SàRL)

Capital social	>20 000
Consultations	600 – 2000
Création	700 – 2000
Émoluments pour le registre du commerce	600
Droit d'émission	1 % dès que le capital est supérieur à 1 000 000

Source : EasyGov.swiss, 2021

CONTACTS ET AUTRES INFORMATIONS

Autorités et organes de réglementations

Secrétariat d'État à l'économie
seco.admin.ch

Administration fédérale des contributions
estv.admin.ch

Portail fédéral des PME
kmu.admin.ch

Guichet en ligne pour la création d'entreprise efficace
easygov.swiss

Associations professionnelles et réseaux

Portail des startups
startups.ch

IFJ Startup Support
ifj.ch

Plate-forme de création d'entreprise canton de Zurich
gruenden.ch

Création d'entreprise Greater Geneva Bern Area
ggba-switzerland.ch

Création d'entreprise BaselArea.swiss
baselarea.swiss

Union des parcs technologiques et des pépinières d'entreprises suisses
swissparks.ch

Fédération suisse des avocats
sav-fsa.ch

Experts fiscaux analyse d'entreprise
expertsuisse.ch

Union Suisse des Fiduciaires
treuhandswiss.ch

Publications

Ressources UBS sur le thème de la création d'entreprise
ubs.com

Ressources S-GE

Guide de l'investisseur
s-ge.com/handbookforinvestors

D'autres fiches sur la place économise suisse
s-ge.com/factsheets

NOUS VOUS CONSEILLONS GRATUITEMENT

Vous développez vos activités en Europe et envisagez d'implanter votre entreprise en Suisse? Nous vous conseillons gratuitement et vous accompagnons durant toute la procédure d'implantation. Nous vous mettons en relation avec les Offices cantonaux de promotion économique sans bureaucratie et vous transmettons les coordonnées d'experts dans le secteur fiscal, immobilier, etc.

Contactez-nous: s-ge.com/invest